



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 26 janvier 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-01-26_2220
Conférence territoriale de la Vallée
Scientifique de la Bièvre Convention
d'objectifs 2021 et bilan 2019/2020

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 janvier 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	R. Dell'agnola	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	K. Cabillic	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Kacimi	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	A.Troubat	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	A.Troubat	P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	JM. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	B. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	JL. Laurent	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	-		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	-		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	B. Guillaumot	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	F. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Représenté	B. Vermillet	P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	JM. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	C. Vielhescaze	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	G. Lafon	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	C. Janodet	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	C. Decrouy	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	K. Ben-Mohamed	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	C. Pecqueux	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	-		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	R. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	-		-
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Y. Pirolli	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	Y. Pirolli	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	S. Daumin	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	D. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	P. Lesselingue	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	P. Bouyssou	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	R. Boivin	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	S. Moualhi	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Dorra	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	D. Gaulier	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. Grillon	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	C. Pecqueux	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	JJ. Grousseau	P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	JM. Vilain	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	D. Beucher	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	C. Decrouy	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	JJ. Grousseau	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Représenté	A. Id Elouali	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	E. Grillon	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	P. Gaudin	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	C. Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	P. Lesselingue	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	C. Spano	P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2204 à 2250	39	58	97

Exposé des motifs

Engagée il y a plus de quinze ans, la démarche de la conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre a permis de rassembler les acteurs scientifiques, économiques, sociaux et territoriaux autour de projets communs, et de mettre à profit la caractéristique scientifique de la vallée de la Bièvre dans une perspective de développement plus global au plan local, et plus équilibré, cohérent et durable au plan régional. Mobilisant des partenariats avec les acteurs, et favorisant à l'échelle régionale la promotion des projets, les initiatives de la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre (CTVSB) sont complémentaires à celles des villes, des départements et autres maîtrises d'ouvrages. La CTVSB constitue :

- un "réseau" entre collectivités publiques, avec leurs partenaires universitaires, économiques et sociaux
- un "cadre de travail et de projets" permettant aux collectivités partenaires de participer pleinement à l'émergence des pôles d'excellence franciliens et à son inscription au sein du cône sud-francilien de l'innovation entre Paris et Saclay

Depuis sa création en 2009, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre était membre de la conférence et elle approuvait annuellement les termes d'une convention d'objectifs portant également sur le financement de ses activités. Afin de soutenir et d'accompagner la poursuite des activités de la Conférence (coordination des actions du CIN Sciences et santé, partenariat avec l'université Paris Sud avec notamment le projet de Pôle universitaire interdisciplinaire de santé...), le Conseil territorial est invité à approuver la convention d'objectifs au titre de l'activité 2021 permettant le versement d'une subvention de 85300€. Le Conseil Territorial prend acte du rapport d'activités 2019/2020, du programme 2021 et du budget prévisionnel et en conséquence approuve les termes de la convention d'objectifs.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Considérant le rapport d'activités 2019/2020 et le projet de convention d'objectifs, annexés à la présente ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le bilan d'activités de l'année 2019/2020 de la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, annexé à la présente.
2. Approuve le projet de convention d'objectifs 2021 entre la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente.
3. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
4. Décide le versement de la subvention d'un montant de 85 300 € au titre de l'exercice 2021, inscrit au budget de l'EPT.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 97

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 2 février 2021 ayant été publiée le 2 février 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} février 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre – 2020/2021

Depuis près de 20 ans, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre anime, avec les Villes et EPT ainsi que leurs partenaires universitaires, scientifiques et économiques, une démarche de « territoire de projets », partie prenante des dynamiques du Grand-Orly Seine Bièvre.

Elle prend notamment appui sur la présence dans les villes du « val-de-Bièvre » de plusieurs établissements de l'Université Paris-Saclay (campus santé autour de la faculté de médecine et des hôpitaux universitaires du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, et campus d'ingénieries à Cachan, autour de l'IUT de l'Université Paris-Saclay et de plusieurs Grandes écoles d'ingénieurs).

- La démarche de la Vallée Scientifique de la Bièvre représente tout d'abord **un cadre de rencontres, de réflexions stratégiques communes et d'initiatives** en vue d'inscrire plus fortement les projets des Villes et EPT parmi les dynamiques métropolitaines et régionales de développement. Pour alimenter cette réflexion commune, une « actualisation » du schéma de référence établi il y a 10 ans a été initiée avec le concours d'ACADIE. Elle représentera un support pour le débat entre élus du territoire de projets.

- En 2020, les actions conduites ont aussi eu pour objectifs de faire avancer les projets du campus santé Paris-Saclay, au travers le **suivi et l'animation des travaux conduits dans le cadre du « contrat d'intérêt national (CIN) Santé/VSB »**.

- Elles ont aussi visé à **animer le réseau des acteurs du « campus urbain » de la Vallée Scientifique de la Bièvre**, afin de donner de la visibilité et de renforcer un tissu d'acteurs et de projets qui vient renforcer les aménités urbaines et l'attractivité du territoire.

- En lien avec ces chantiers opérationnels, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre poursuit enfin l'initiative des **rencontres des Entretiens de Sceaux**, organisés en partenariat avec l'Association des Villes universitaires de France. Ces rencontres semestrielles – nonobstant les interruptions liées aux mesures sanitaires de l'année 2020 - sont destinées à tous ceux qui s'intéressent à la place de l'université dans la ville et qui, dans cet objectif, agissent, initient, portent ou accompagnent des projets. Elles viennent ouvrir, pour la VSB, de nouvelles perspectives de travail.

1 – Activer un cadre de rencontres et de dialogues entre Villes, EPT et Acteurs

La Conférence des projets représente un cadre de mise en résonance des projets, de coopération à l'échelle d'une géographie physiques, urbaines, économiques et sociales de la métropole. Il permet aussi de développer des relations de travail et de projets dans une perspective métropolitaine et régionale, avec Paris et avec les territoires Essonniers. Pour les Maires, la Conférence des projets de la VSB représente un « instrument » et un « levier ».

En vue des prochains rendez-vous des élus de la Vallée Scientifique de la Bièvre et de la relance d'une réflexion collective sur la place de la VSB dans les évolutions du territoire métropolitain, un travail a été confié à Acadie pour « actualiser » le schéma de référence établi en 2012 et réactiver une compréhension commune et un débat sur l'état des lieux des dynamiques urbaines, sociales, économiques... à l'échelle de la géographie de la vallée scientifique de la Bièvre, ainsi que des défis communs et nouveaux. Il sera présenté aux maires de la VSB lors de la rencontre du 5 février 2021.

2 – Suivi des projets du pôle santé de l'Université Paris-Saclay dans la Vallée Scientifique de la Bièvre

Initiées au début des années 2000 en soutien de la stratégie de développement de l'Institut Gustave Roussy (projet Cancer Campus) puis en accompagnement des projets du pôle santé de l'Université Paris-Saclay dans la VSB (projet d'extension de la faculté de médecine et projet de pôle universitaire

interdisciplinaire de santé, projets scientifiques à Paul-Brousse...), un ensemble d'opérations d'aménagements et d'équipements (Villejuif Bio Parc, ZAC Campus Grand Parc, projets Imgp à Arcueil et Bicêtre...), adossé au projet de métro du Grand Paris Express (gares Villejuif-IGR et Hôpital du Kremlin-Bicêtre), ont pour objectif :

- la réalisation de nouveaux quartiers urbains, mixtes et en lien avec les centres villes environnants,
- la constitution d'un pôle économique dédié à la santé, de dimension internationale,
- la visibilité et l'attractivité d'un grand site de l'université Paris-Saclay, adossé aux trois sites hospitaliers de Bicêtre/Paul-Brousse/Gustave Roussy, dans une logique de campus urbain.

Ces trois objectifs, étroitement articulés les uns aux autres, impliquent une étroite coordination entre l'ensemble des maîtrises d'ouvrage ou opérateurs. Le CIN Santé VSB a été élaboré en 2016 pour associer l'Etat à cette ambition globale.

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle gouvernance à Gustave Roussy et la définition de nouvelles orientations de développement ont conduit à de nouvelles étapes de discussions entre les Collectivités, l'Aménageur Sadev94 et les partenaires scientifiques et universitaires du projet.

Dans ce cadre, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre a eu plusieurs initiatives de rencontres, pour contribuer aux concertations et aux mobilisations communes : entre partenaires territoriaux, au Département, le 3 mars 2020 et le 14 octobre 2020 ; avec les dirigeants de Gustave Roussy et de l'Université Paris-Saclay, le 2 décembre 2020.

3 – Chantiers du « campus urbain » de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, les sites universitaires sont largement disséminés et « insérés » dans les espaces urbains. Cette singularité invite à renforcer le rapport entre Ville et Université ainsi qu'à exploiter ces présences universitaires et scientifiques au bénéfice de la vie urbaine, sociale et du développement économique.

D'ores-et-déjà, dans chacune des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre, de nombreux acteurs concourent à la vie étudiante, à l'accueil d'activités innovantes et à l'hybridation entre les présences d'activités de formation et de recherche, d'une part, et la vie urbaine et économique du territoire, d'autre part : initiateurs et animateurs de tiers lieux, d'espaces de coworking ou dédiés aux jeunes entreprises innovantes ; animateurs de résidences d'hébergement pour étudiants ; acteurs associatifs... Un premier recensement en a compté plusieurs dizaines (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises ou tiers lieux ; résidences pour étudiants, ...).

De premiers ateliers de travail, initiés en 2019, avec la participation d'une 60taine d'acteurs du campus urbain, ont eu pour objectif d'engager une réflexion collective et une démarche de projets pour valoriser davantage cette caractéristique de campus urbain et accompagner cette dynamique d'acteurs et de projets, au profit de l'ensemble de ceux qui habitent, étudient et travaillent dans le territoire.

Les pistes de travail ressorties de ces ateliers ont montré que la dynamique des acteurs – mise en réseau, valorisation des initiatives, mobilisation des compétences des uns ou des autres pour l'enclenchement de nouvelles démarches ... - pouvait être, par elle-même, le moteur d'une démarche de développement territorial. Elle représente un écosystème fécond de projets.

Dans ce cadre, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre envisage plusieurs initiatives nouvelles.

- Une **table-ronde sur les nouvelles configurations du Campus de Cachan**.

La suggestion de cette table-ronde a été formulée par l'EPF-Ecole d'ingénieurs et par Sanofi.

Elle sera organisée, bien entendu, en partenariat avec la Ville de Cachan, mais également en partenariat avec l'EPT (au titre du programme « Territoire d'Industrie »).

Le Campus de Cachan opère une mutation importante. Elle est conduite par la Ville de Cachan avec les habitants et l'ensemble des acteurs du campus. Plusieurs écoles d'ingénieurs (EPF...) viennent s'y implanter, aux côtés de l'IUT de l'Université Paris-Sud et de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics. Au sein de la Vallée Scientifique de la Bièvre, le Campus de Cachan affirme son orientation sur la formation initiale et continue, la R&D et l'innovation pour les Industries de demain, couvrant la plupart des domaines technologiques auxquelles elles font appel (robotique, électronique, systèmes informatiques, intelligence artificielle, etc.)

Cette table-ronde associerait les établissements du Campus de Cachan (Université Paris Saclay et Paris Sud, Ecoles) ainsi que les industriels présents sur le périmètre de la Vallée Scientifique de la Bièvre ou son environnement proche (Sanofi, Valotec, Sorin...). Elle aurait pour objectif de partager les réalités nouvelles du Campus, ainsi que d'explorer les enjeux de partenariats.

- L'organisation des **7^e assises de la VSB, sur le thème des campus de l'Université Paris Saclay dans la VSB.**

Elles pourraient constituer, pour les nouveaux élus, un temps d'appropriation du projet de la VSB et des enjeux d'une démarche partenariale, articulée avec celle de l'Université. Elles représenteront aussi un temps de visibilité métropolitaine sur les sites de Paris-Saclay dans la VSB, avec notamment son pôle santé majeur.

4 – Les Entretiens de Sceaux

Les « Entretiens de Sceaux » sont organisés conjointement par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB).

Depuis 2018, ils visent à devenir, pour tous ceux qu'intéressent et qui travaillent en Ile-de-France sur les interrelations entre « Ville et Université », un rendez-vous régulier, de rencontres, de partages d'expériences, de débats et de réflexions communes.

La session inaugurale, en décembre 2018, a rassemblé Pierre Veltz, Sylvie Retailleau (Université Paris-Sud), Gilles Roussel (Upem – CPU) et Paul Magnan (Fage), autour de la question « Ville et université : des coopérations à réinventer ? ». La seconde édition, en juin 2019, a permis d'explorer la notion de « territoire apprenant », avec le concours de François Germinet (Université de Gergy), Jean-Luc Delpeuch (Hesam Université) et Laurent Dupont (Université de Lorraine). Enfin, en novembre 2019, ce sont les modalités concrètes de la coopération Ville-Universités qui ont été revisitées, avec le concours de Thierry Mandon, Alain Sarfati (Université Paris-Sud), François Tavernier (ENS Paris-Saclay) et Hélène Dang-Vu (Upec).

Deux sessions ont été préparées en 2020 :

L'investissement universitaire, « CPER, vieilles ficelles, nouveaux défis »

L'élaboration d'une nouvelle génération de CPER est lancée. Pour les Universités et leurs rapports aux Territoires, c'est une actualité récurrente et structurante. Cependant, ce système de financement de l'immobilier universitaire apparaît de plus en plus chahuté ou pétri de contradictions, en raison des évolutions des enjeux immobiliers des Universités mais aussi de leurs rapports avec les Territoires et leur environnement. Au-delà, le dispositif du CPER pourrait contribuer à installer une logique financière et de guichet au détriment d'une logique de projet.

Quelles évolutions ? Cet outil est-il adapté à l'évolution des usages ? L'ouverture de l'immobilier universitaire sur la Ville, la montée des modes d'enseignement à distance, des échanges internationaux, de l'alternance... n'impliquent-elles pas d'autres réponses immobilières, avec d'autres portages ? Quelles pistes pour de nouveaux modes de financements, quand l'investissement public devient trop contraint ? Quelles innovations pour l'investissement universitaire ?

A l'occasion de l'élaboration des nouveaux CPER, les Entretiens de Sceaux proposent de faire un point sur cette politique contractuelle, les évolutions qui sont à l'œuvre, les limites et les nouveaux défis, mais également de réfléchir aux conditions « d'un meilleur usage » de ce cadre contractuel de financements ou au renouvellement nécessaire du dispositif.

La réputation, « unis, pour le meilleur et le pire »

Les liens entre l'image d'une Université et celle d'une Collectivité sont étroits. C'est une réalité historique et forte. On pourrait évoquer de très nombreux exemples, passés et contemporains, en France et à l'étranger, et illustrer par de très nombreuses histoires les effets croisés de cette (bonne ou mauvaise) réputation.

Au-delà de ce constat, cette notion de réputation est aussi un sujet très actuel, notamment dans un système (universitaire comme urbain) mondial et concurrentiel, où l'attractivité devient une préoccupation majeure. Les politiques d'image empruntent de formes multiples : territorialisation des noms d'université, politiques de marques, stratégie de marketing territorial, etc. Elles recouvrent aussi de nombreuses problématiques : partenariat, questions juridiques, droits et rémunérations le cas échéant ? Elles peuvent devenir un motif supplémentaire de complicité entre Ville et Université ou au contraire de ressentiment (appropriation abusive, dépossession regrettable).

Pour l'Université comme pour la Ville, les enjeux et les opportunités d'une communication plus « inter active » (pour l'université, communiquer sur le territoire ; pour le territoire, communiquer sur l'université) représentent un champ nouveau de partenariats.

Les mesures sanitaires ont conduit à reporter la réunion physique de ces Entretiens sur l'année 2021. Un « questionnaire en ligne », ouvert au printemps 2020 et adressé au réseau des Entretiens a cependant permis d'engager un débat et une réflexion commune sur ces deux sujets.

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

ENTRE

L'Établissement public territorial (décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015)

dont le siège est fixé 2, avenue Youri Gagarine-94400 Vitry-sur-Seine, représenté par Michel Leprêtre, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil de territoire en date du 8 octobre 2019, ci-après dénommé l'Établissement public territorial.

ET

La Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique et Technologique de la Bièvre, association dont le siège est situé à l'Hôtel de ville de Cachan, square de la Libération 94230 Cachan, représentée par, Monsieur Jean Yves Le Bouillonec, en qualité de président, désignée ci-après la Conférence Territoriale de la VSB.

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT

La Communauté d'agglomération de Val de Bièvre créée en décembre 1999 s'est dotée de compétence en matière de développement économique.

A ce titre, elle a participé aux côtés des collectivités riveraines du département des Hauts-de-Seine et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à une démarche de projets qui a été initiée en 1988 par le conseil de développement de la Vallée Scientifique et Technologique de la Bièvre.

Le conseil de développement a mis fin à ses activités opérationnelles et demeure aujourd'hui une instance de concertation avec les établissements d'enseignement supérieur.

C'est donc la conférence territoriale de la VSB qui dorénavant porte et anime cette démarche de projets autour de trois objectifs :

- faire reconnaître fortement le territoire de projets au sein de la région Ile de France
- révéler et faire connaître le territoire de projets aux habitants et aux personnes travaillant sur le territoire
- porter une démarche globale de développement territorial

Les deux entités souhaitent maintenir un partenariat actif, et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, entend poursuivre et accompagner la mise en œuvre des actions engagées.

De ce partenariat, découle une définition claire et objective des droits et devoirs de chacune des parties, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 06 juin 2001.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er}- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Établissement public territorial entend participer financièrement et/ou matériellement à l'objet de la conférence territoriale de la VSB, ainsi que de définir les droits et obligations de chacune des parties qui résultent de cette participation.

Cette participation est exclusivement destinée au soutien financier de l'Établissement public territorial à la conférence territoriale de la VSB pour ses besoins en fonctionnement et pour la réalisation des actions précisées par le programme d'activité dans le respect de l'objet de la conférence territoriale de la VSB.

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

Article 2- Participation financière au titre de l'année 2018

L'Établissement public territorial s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de la conférence territoriale de la VSB ci-dessus défini. Il fixe ainsi annuellement dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

A cet effet, la conférence territoriale de la VSB lui présente une demande de subvention pour l'exercice suivant accompagné du plan de financement de ses activités et de son budget dans lequel apparaît obligatoirement la participation financière de l'Établissement public territorial.

L'aide de l'Établissement public territorial sera créditée au compte ouvert au nom de la conférence territoriale de la VSB, après adoption du budget de l'Établissement public territorial par son assemblée délibérante et après la signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur.

Sur la base du plan de financement des activités fourni, la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'élève à 85 300 euros.

Article 3 - Contrôle de l'aide attribuée

Une fois la subvention attribuée, l'Établissement public territorial s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de celle-ci. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, la conférence territoriale de la VSB pourra être soumise au contrôle de l'Établissement public territorial et sera tenue de fournir à celui-ci une copie certifiée de son budget, des comptes de l'exercice ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Si l'activité réelle la conférence territoriale de la VSB était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre du budget prévisionnel ayant servi de base à la détermination de la participation de l'Établissement public territorial, ce dernier se réserve le droit de réclamer la restitution, au Comptable du Trésor, de tout ou partie de la subvention.

Article 4 - Incessibilité des droits

La présente convention étant conclue *intuitu personae* la conférence territoriale de la VSB ne pourra céder les droits et avantages en résultant à qui que ce soit.

Article 5 - Reddition des comptes et présentation des documents financiers

La conférence territoriale de la VSB dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre devra :

- formuler sa demande de subvention au plus tard le 31 janvier accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé
- communiquer à l'Établissement public territorial, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, les dates de l'arrêt des comptes, bilan et compte de résultat détaillés du dernier exercice, le compte d'emploi de la subvention attribuée ainsi qu'un compte rendu d'activité, et un document prévisionnel précis concernant le futur exercice

D'une manière générale, la conférence territoriale de la VSB s'engage à justifier à tout moment, sur demande de l'Établissement public territorial, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à disposition, et devra se conformer à l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à venir résultant du versement de subventions publiques, et cela conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001

Article 6 - Présentation du bilan des activités régulières

La conférence territoriale de la VSB sera tenue de produire à la demande de l'Établissement public territorial le bilan des activités régulières.

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

Article 7- Financement de nouveaux projets

La conférence territoriale de la VSB s'engage à informer l'Établissement public territorial des nouveaux projets qui pourraient être financés à l'aide de fonds territoriaux n'ayant pas été exposés à l'appui de la demande de subvention annuelle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9 - Intégralité de l'accord

La présente convention annule et remplace, à compter de la date de sa signature, tout accord préalablement établi, entre les deux parties concernées.

Toute modification aux dispositions contenues dans la présente convention devra être formulée par écrit et faire l'objet d'un avenant.

Article 10 - Élection de domicile

Les parties signataires de la présente convention font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Article 11 - Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter de sa signature, sauf dénonciation expresse adressée 1 mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 - Contentieux

Les litiges résultant de la présente convention seront soumis aux juridictions territorialement compétentes.

Fait à Orly, le

Pour l'Établissement public territorial,
Grand-Orly Seine Bièvre

Le Président,
Michel Leprêtre

Pour la conférence territoriale de la VSB

Le Président,
Jean Yves Le Bouillonec